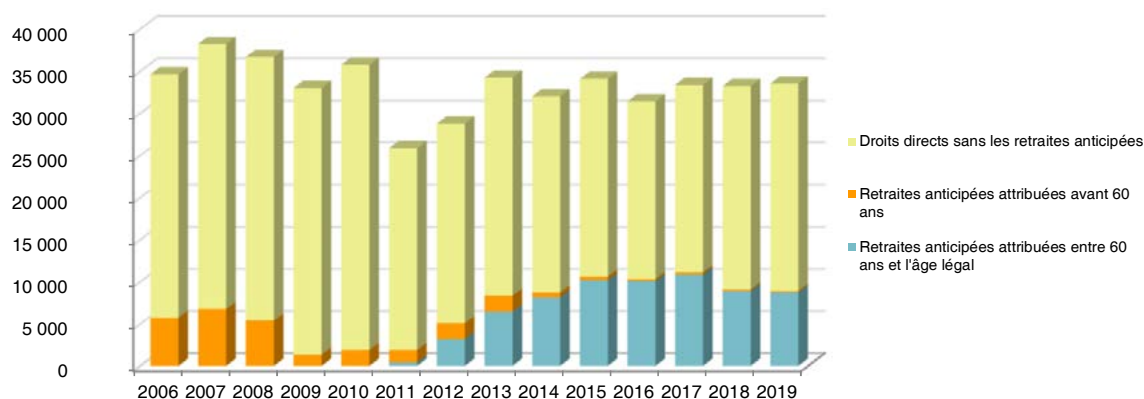


**Retraités résidant en Carsat Bretagne**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	16 451	25 103	41 554
Droits directs (retraites personnelles)	15 083	18 425	33 508
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 368	6 678	8 046
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	924	1 256	2 180

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 333	3 325	9 658
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,9 ans	62,6 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,6 ans	73,6 ans	74,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	9,2%	11,2%	10,3%
Retraités bénéficiant d'une surcote	9,7%	9,9%	9,8%
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	35,7%	30,3%	32,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	307 539	420 787	728 326
Retraités percevant un droit direct seul	295 437	307 960	603 397
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 549	17 310	19 859
Retraités percevant les deux à la fois	9 553	95 517	105 070
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,2%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	75 673	35 196	110 869
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	753 €	617 €	675 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 164 €	992 €	1 075 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,3%	50,5%	37,1%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

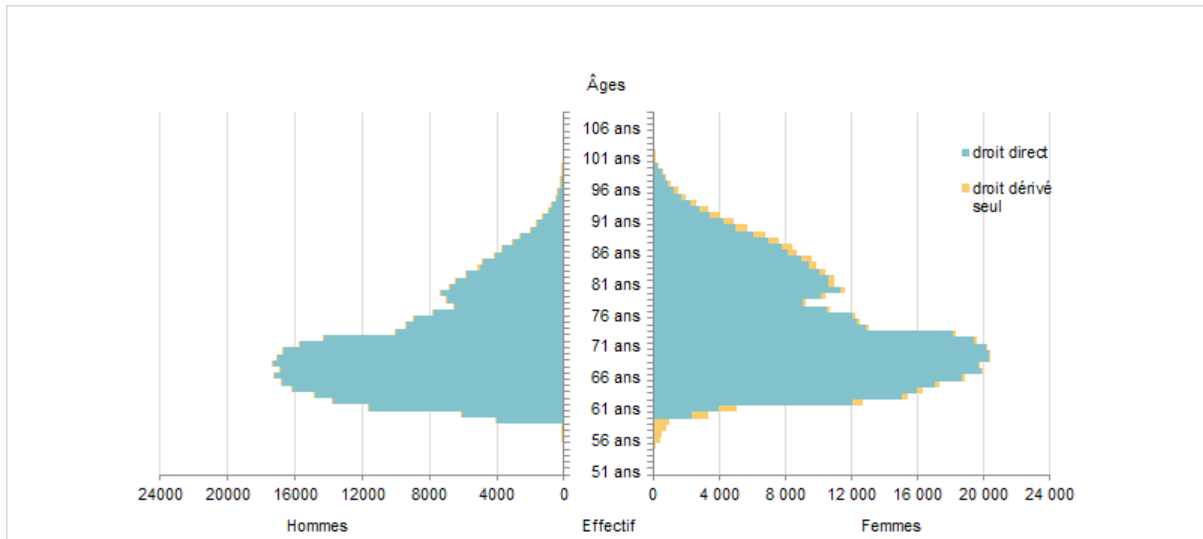
<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

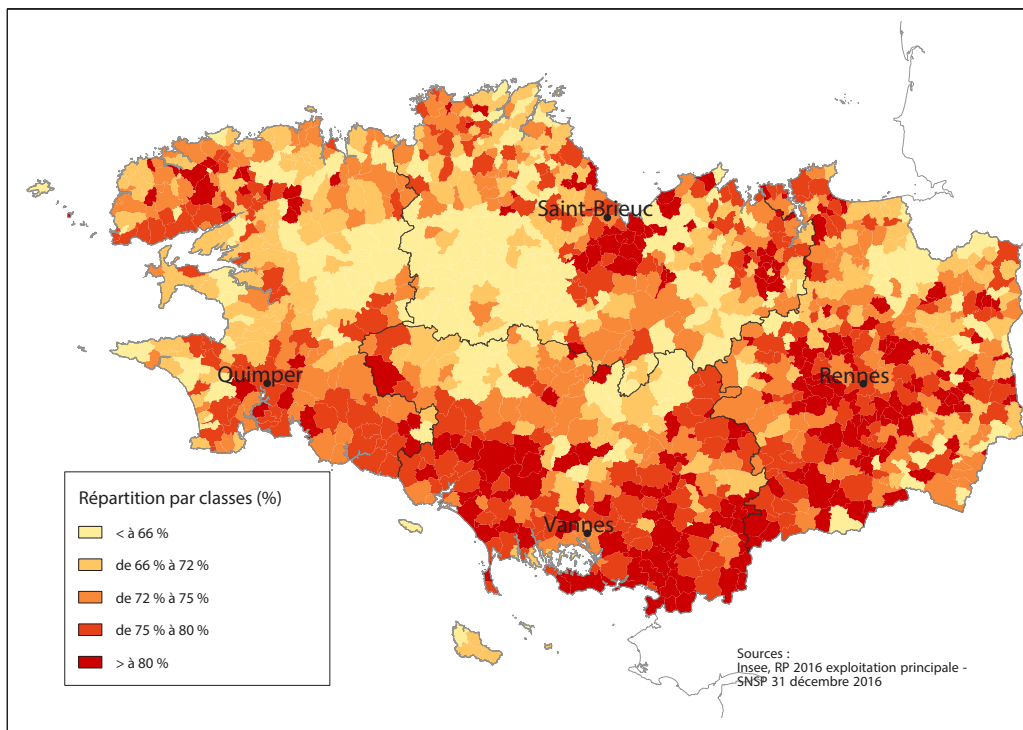
<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bretagne

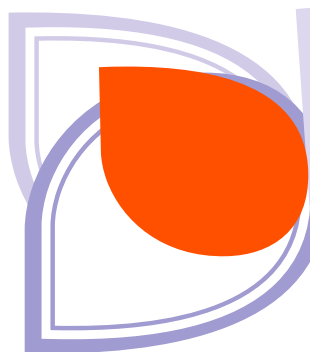


## Prestataires payés par la Carsat Bretagne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
22 - Côtes-d'Armor	51 776	73 348	125 124
29 - Finistère	73 335	108 625	181 960
35 - Ille-et-Vilaine	77 347	101 057	178 404
56 - Morbihan	64 175	89 185	153 360
<b>Total Carsat Bretagne</b>	<b>266 633</b>	<b>372 215</b>	<b>638 848</b>
Total hors Carsat Bretagne	10 461	14 127	24 588
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>277 094</b>	<b>386 342</b>	<b>663 436</b>

Sources : Cnav - SNSP - Régime général hors Sécurité sociale pour les indépendants, Insee  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnnav.fr) et Twitter.

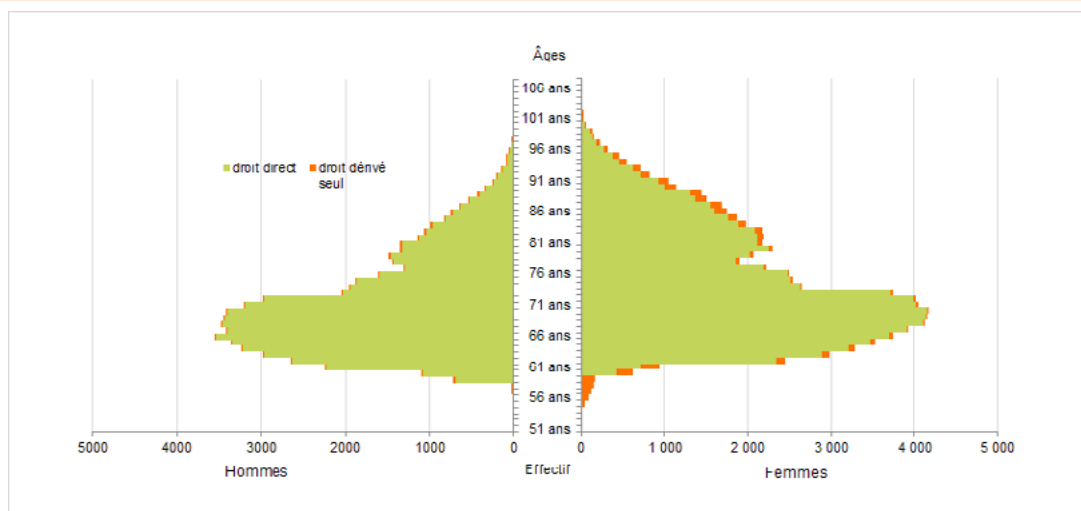


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 054	4 882	7 936
Droits directs (retraites personnelles)	2 742	3 472	6 214
Droits dérivés (retraites de réversion)	312	1 410	1 722
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	191	243	434
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 096	646	1 742
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,0 ans	62,6 ans	62,4 ans
Droits dérivés	75,4 ans	73,4 ans	73,8 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	36,6%	32,3%	34,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	61 762	84 881	146 643
Retraités percevant un droit direct seul	58 987	61 853	120 840
Retraités percevant un droit dérivé seul	600	3 475	4 075
Retraités percevant les deux à la fois	2 175	19 553	21 728
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,1%	2,3%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 699	6 933	21 632
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	741 €	614 €	667 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 159 €	1 000 €	1 075 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,7%	49,1%	36,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

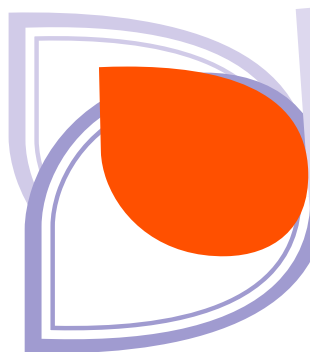
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

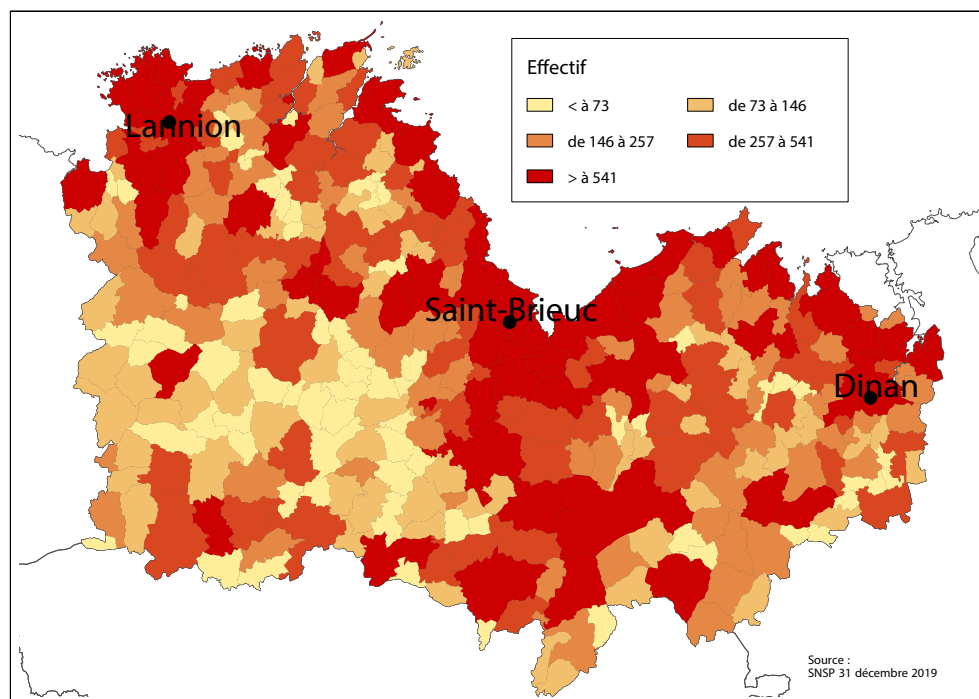
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



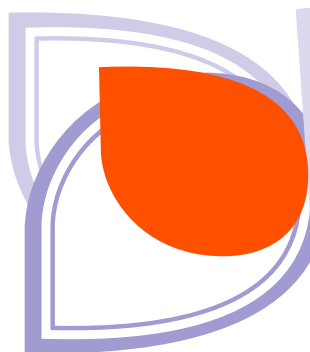
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Brieuc</b>			
Nombre total de retraités	3 426	5 951	9 377
Retraités percevant un droit direct seul	3 265	4 144	7 409
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	208	225
Retraités percevant les deux à la fois	144	1 599	1 743
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,5%	4,5%	4,8%
<b>Lannion</b>			
Nombre total de retraités	1 812	2 625	4 437
Retraités percevant un droit direct seul	1 755	1 884	3 639
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	100	109
Retraités percevant les deux à la fois	48	641	689
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	3,0%	3,1%
<b>Dinan</b>			
Nombre total de retraités	1 459	2 372	3 831
Retraités percevant un droit direct seul	1 403	1 713	3 116
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	95	98
Retraités percevant les deux à la fois	53	564	617
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,2%	4,3%	4,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Source : Cnav - SNSP - Régime général hors Sécurité social pour les indépendants  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr) et Twitter.

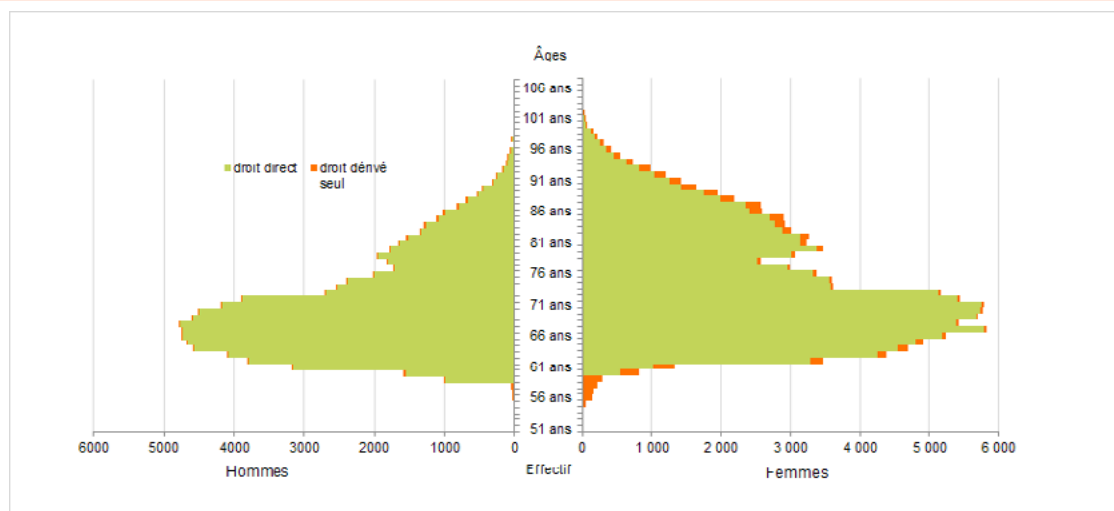


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 631	7 149	11 780
Droits directs (retraites personnelles)	4 277	5 221	9 498
Droits dérivés (retraites de réversion)	354	1 928	2 282
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	265	373	638
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 693	740	2 433
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,9 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,2 ans	73,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	39,5%	29,3%	33,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	83 106	119 932	203 038
Retraités percevant un droit direct seul	79 996	86 667	166 663
Retraités percevant un droit dérivé seul	742	5 304	6 046
Retraités percevant les deux à la fois	2 368	27 961	30 329
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,3%	2,3%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	18 481	7 883	26 364
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	720 €	603 €	651 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 167 €	992 €	1 074 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,6%	52,7%	39,3%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

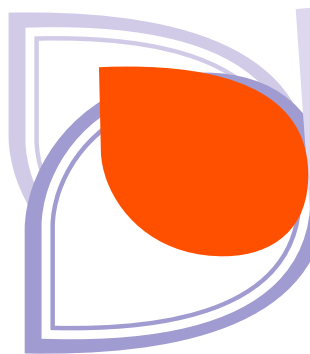
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

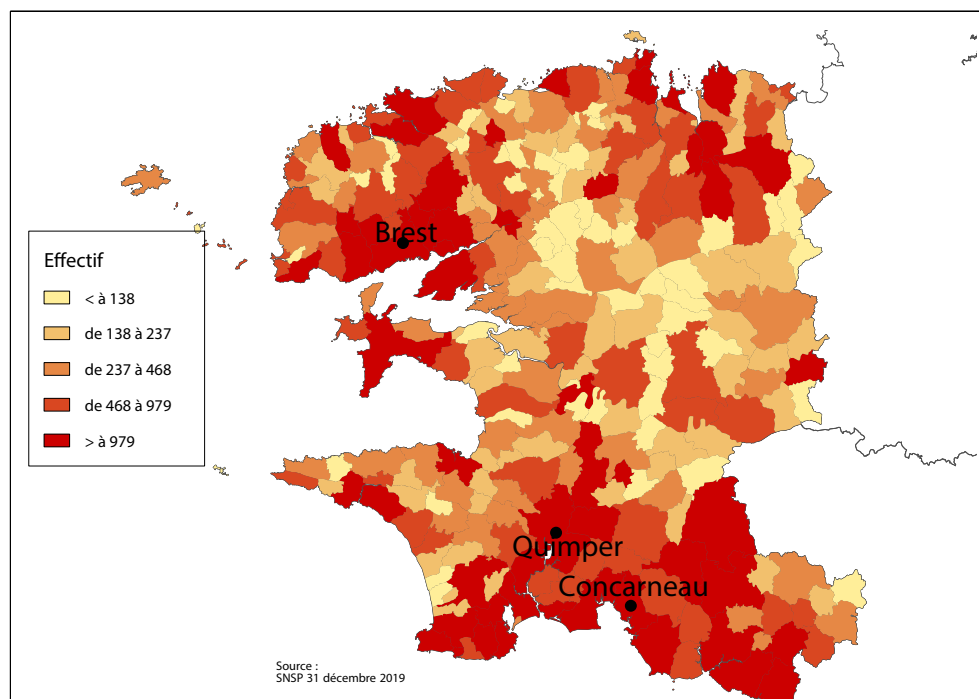
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



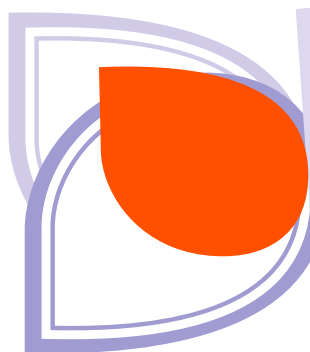
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Brest</b>			
Nombre total de retraités	8 683	14 706	23 389
Retraités percevant un droit direct seul	8 376	9 810	18 186
Retraités percevant un droit dérivé seul	28	762	790
Retraités percevant les deux à la fois	279	4 134	4 413
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	4,7%	4,8%
<b>Quimper</b>			
Nombre total de retraités	5 234	8 256	13 490
Retraités percevant un droit direct seul	5 045	5 948	10 993
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	288	310
Retraités percevant les deux à la fois	167	2 020	2 187
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,7%	3,3%	3,5%
<b>Concarneau</b>			
Nombre total de retraités	2 467	3 688	6 155
Retraités percevant un droit direct seul	2 389	2 602	4 991
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	140	153
Retraités percevant les deux à la fois	65	946	1 011
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	2,4%	2,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Source : Cnav - SNSP - Régime général hors Sécurité social pour les indépendants  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnnav.fr) et Twitter.

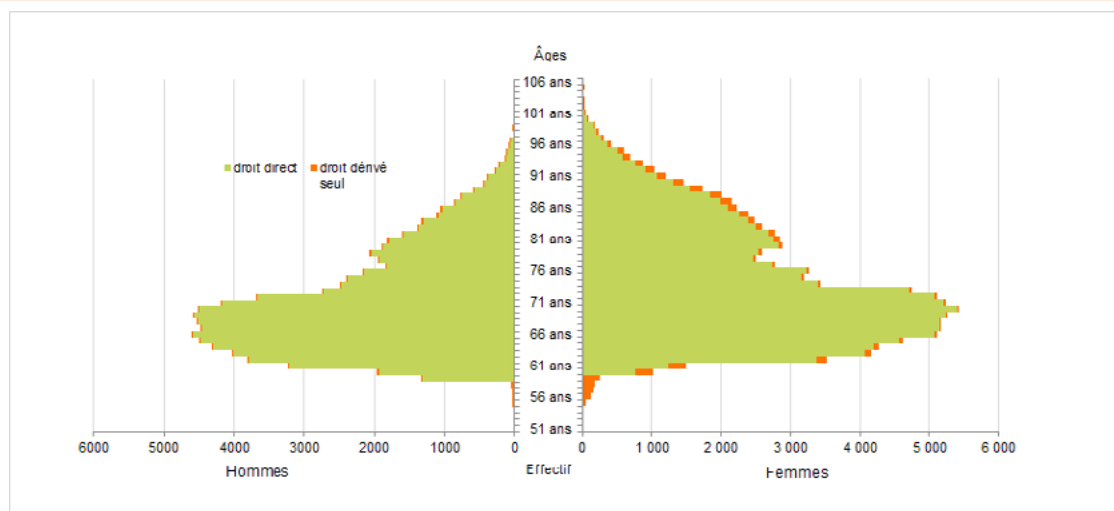


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 725	6 720	11 445
Droits directs (retraites personnelles)	4 355	5 094	9 449
Droits dérivés (retraites de réversion)	370	1 626	1 996
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	263	346	609
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 990	1 103	3 093
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,4 ans	62,1 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,4 ans	74,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	30,2%	31,1%	30,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	83 718	110 092	193 810
Retraités percevant un droit direct seul	80 353	81 883	162 236
Retraités percevant un droit dérivé seul	667	4 117	4 784
Retraités percevant les deux à la fois	2 698	24 092	26 790
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,2%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 160	11 548	34 708
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,6 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	790 €	633 €	701 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 161 €	982 €	1 069 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,1%	49,8%	35,8%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

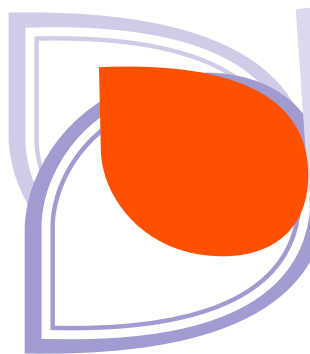
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

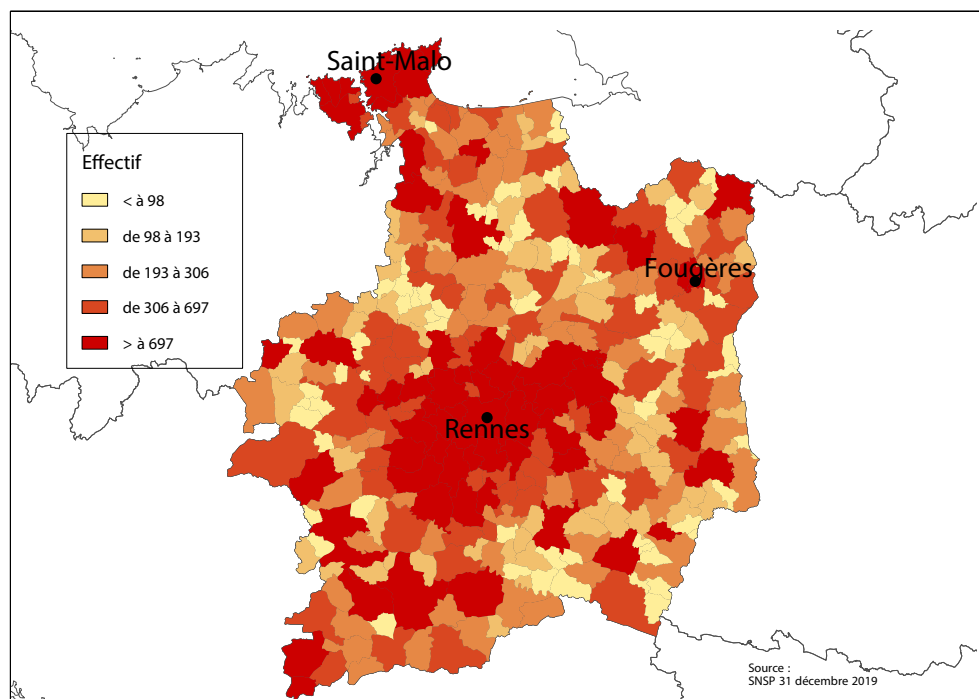
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

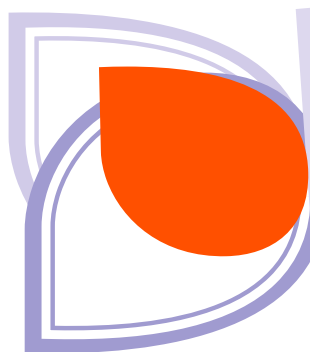
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Rennes</b>			
Nombre total de retraités	12 000	18 720	30 720
Retraités percevant un droit direct seul	11 626	13 847	25 473
Retraités percevant un droit dérivé seul	29	643	672
Retraités percevant les deux à la fois	345	4 230	4 575
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	4,0%	4,7%
<b>Saint-Malo</b>			
Nombre total de retraités	5 580	8 586	14 166
Retraités percevant un droit direct seul	5 400	6 071	11 471
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	322	343
Retraités percevant les deux à la fois	159	2 193	2 352
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	3,5%	3,3%
<b>Fougères</b>			
Nombre total de retraités	2 163	3 371	5 534
Retraités percevant un droit direct seul	2 020	2 187	4 207
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	79	93
Retraités percevant les deux à la fois	129	1 105	1 234
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	3,7%	3,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Source : Cnav - SNSP - Régime général hors Sécurité social pour les indépendants  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr) et Twitter.



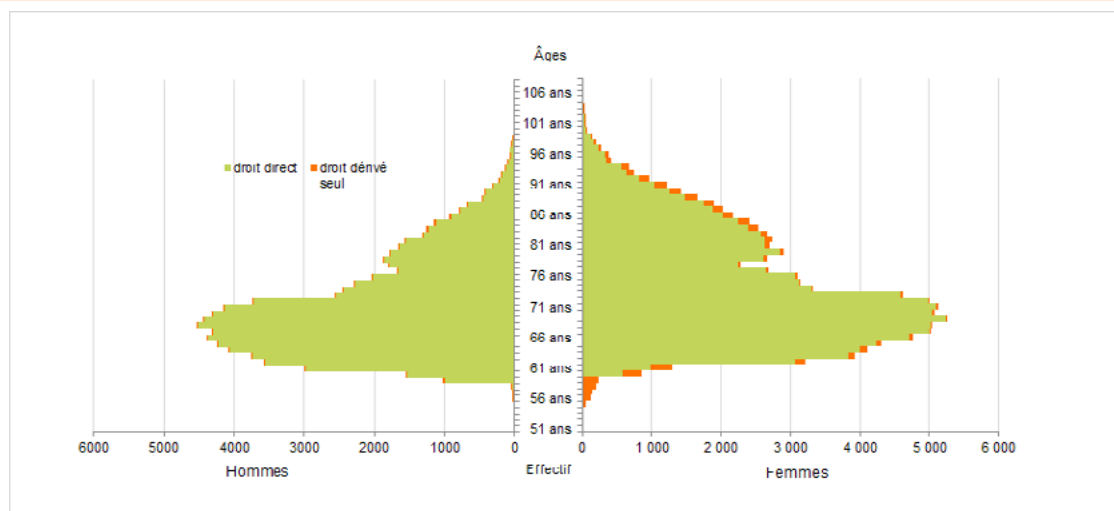


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 041	6 352	10 393
Droits directs (retraites personnelles)	3 709	4 638	8 347
Droits dérivés (retraites de réversion)	332	1 714	2 046
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	205	294	499
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 554	836	2 390
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,9 ans	62,6 ans	62,3 ans
Droits dérivés	76,0 ans	73,5 ans	73,9 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	37,2%	29,1%	32,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	78 953	105 882	184 835
Retraités percevant un droit direct seul	76 101	77 557	153 658
Retraités percevant un droit dérivé seul	540	4 414	4 954
Retraités percevant les deux à la fois	2 312	23 911	26 223
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,0%	2,2%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	19 333	8 832	28 165
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	759 €	619 €	679 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 171 €	998 €	1 083 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,1%	49,9%	36,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

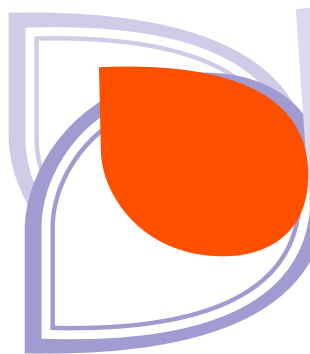
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

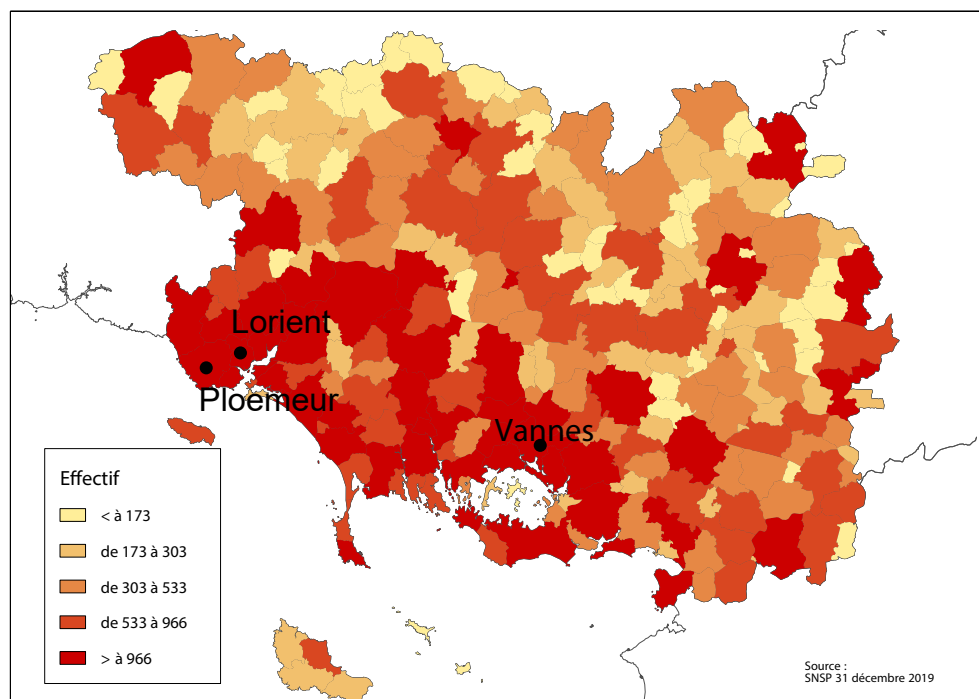
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Vannes</b>			
Nombre total de retraités	4 940	8 185	13 125
Retraités percevant un droit direct seul	4 808	6 120	10 928
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	295	314
Retraités percevant les deux à la fois	113	1 770	1 883
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	3,6%	3,5%
<b>Lorient</b>			
Nombre total de retraités	4 529	7 864	12 393
Retraités percevant un droit direct seul	4 374	5 334	9 708
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	342	356
Retraités percevant les deux à la fois	141	2 188	2 329
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,0%	4,8%	5,3%
<b>Ploemeur</b>			
Nombre total de retraités	2 512	3 153	5 665
Retraités percevant un droit direct seul	2 455	2 424	4 879
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	92	102
Retraités percevant les deux à la fois	47	637	684
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,4%	1,0%	1,2%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Source : Cnav - SNSP - Régime général hors Sécurité social pour les indépendants  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".